



ACADÉMIE DE LYON

PROPOSITION DE LOI DE L'ÉCOLE GRANGE BLANCHE

TASSIN-LA-DEMI-LUNE

CIRCONSCRIPTION DE M. CYRILLE ISAAC-SIBILLE

XXVIIIème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à encourager le recyclage des cheveux pour lutter contre la pollution

Rédigée et présentée par les élèves de la classe CM1/CM2
de l'école primaire Grange Blanche de Tassin-La-Demi-Lune (Rhône)

ABBES Ibrahim – ABBES Youssef – AL HZIMRI Idris –
BAAZIZ Mélina – BALBALI Chahine – BENSABER Miral – BENSABER Samy –
BESSE Paul – DA COSTA BAILLARD Louna – DANQELI Nina –
DIHOULOU MOUSTAPHA Airina – KAZAANE Zackarya –
KAMALANDUA ELONGA Héloïse – KHUDOIAN Anna – MARAS Lucie –
MATALLAH Youcef – MAYSAM IBRAHIMI Ali – OUAHDI Tamim – RAT Chloé
ROUZET Camille – RRAPO Johan – SEBAI Sondess – SELIMOVIC Assia

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes les élèves de la classe CM1/CM2 de l'école Grange Blanche, labellisée École en Démarche Développement Durable en 2023. Nous sommes engagés pour protéger notre planète et nous avons l'honneur de participer au Parlement des enfants.

Depuis plusieurs mois, nous travaillons sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), et plus particulièrement sur l'ODD 14, qui concerne la protection de la vie aquatique. Nous apprenons que l'océan est menacé par la pollution. Chaque année, environ 7,3 millions de tonnes de plastique se retrouvent dans les océans, ce qui met en danger les animaux marins et la qualité de l'eau. Même si nous vivons loin de l'océan, nos déchets finissent par y arriver. L'océan est notre deuxième poumon, il produit une grande partie de l'oxygène que nous respirons. Il est donc essentiel de le protéger !

Nous savons aussi que la France est une grande destination pour le tourisme nautique et la plaisance, mais cela pollue aussi l'océan. Les fuites de carburant et d'huile des bateaux contaminent l'eau et détruisent les espèces marines. En effet, une simple fuite de 10 cl de carburant par bateau par an représente 1 million de litres de pollution dans toute la France !

En faisant des recherches, en participant à une fresque océane et en réalisant un questionnaire, nous découvrons une idée surprenante : **les cheveux peuvent dépolluer les océans !** Curieux, nous décidons de nous renseigner davantage et découvrons que des associations recyclent les cheveux en filtres absorbants. Ils aident à nettoyer l'eau en captant les hydrocarbures. Un kilo de cheveux peut absorber jusqu'à 8 litres d'huile !

Par la suite, nous décidons d'enquêter dans notre quartier et nous constatons que seulement 2 salons de coiffure sur 10 participent à ce recyclage. Pourtant, chaque salon produit environ 1 kg de cheveux par jour, ce qui représente une ressource précieuse. Mais de nombreux coiffeurs ne connaissent pas cette solution.

Par ailleurs, beaucoup de personnes se coupent les cheveux à la maison sans savoir qu'ils peuvent être recyclés. Dans notre classe, seulement 3 élèves sur 23 vont régulièrement chez le coiffeur. Pourtant, il n'existe aucun point de collecte pour les cheveux. On peut alors tout à fait envisager d'ici quelques années des bacs de collecte dans les lieux publics pour récupérer les cheveux de ceux qui ne vont pas chez le coiffeur.

Nous remarquons aussi un autre problème : les plaisanciers ne sont pas obligés d'avoir ces filtres capillaires sur leurs bateaux, ce qui pourrait pourtant limiter la pollution.

Nous pensons qu'il est urgent d'agir ! C'est pourquoi nous proposons plusieurs mesures pour encourager et développer le recyclage des cheveux.

Article 1

Création d'un label pour les salons de coiffure écoresponsables et mise en place d'une collecte gratuite des cheveux

Un label national est créé pour valoriser les salons de coiffure qui recyclent les cheveux. Ce label encourage les coiffeurs à adopter cette démarche écologique et informe leurs clients sur son importance. Les salons de coiffure souhaitant recycler leurs cheveux bénéficient d'un service de collecte gratuit, afin d'éviter les obstacles financiers à leur engagement.

Article 2

Transformation des cheveux en dispositifs absorbants et gestion des déchets

L'État lance un appel à projets pour financer la transformation des cheveux en dispositifs absorbants contre la pollution des océans, notamment les hydrocarbures. Cet appel est ouvert aux entreprises et associations spécialisées. Une fois utilisés, les dispositifs absorbants sont collectés et déposés en déchetterie pour être traités selon les normes environnementales.

Article 3

Obligation d'utiliser les dispositifs absorbants et financement via le principe du pollueur-payeur

Tous les plaisanciers doivent avoir à bord de leur bateau un dispositif absorbant pour limiter la pollution des eaux par les hydrocarbures.

Les ports de plaisance mettent à disposition ces dispositifs et veillent à leur bonne utilisation. Le financement repose sur le principe du pollueur-payeur : une taxe écologique est appliquée aux plaisanciers et aux fabricants de carburants marins pour financer la production et la distribution de ces dispositifs. Les ports bénéficient d'un accompagnement financier pour l'installation de points de collecte des dispositifs usagés.

Article 4

Sensibilisation et information du public

Un programme national de sensibilisation informe les citoyens, les professionnels de la coiffure et les plaisanciers sur l'importance du recyclage des cheveux pour lutter contre la pollution des océans. Ce programme comprend :

- des campagnes d'information et ateliers pédagogiques dans les salons de coiffure, ports, écoles et espaces publics.
- des formations dans les centres de formation des coiffeurs pour sensibiliser les futurs professionnels.